

COUCHEY

Bulletin Municipal

juillet 2021
n° 164

Selon moi, la saison estivale évoque chaleur et verdure. C'est donc en me basant sur les couleurs jaune et verte que j'ai immédiatement pensé aux tuiles vernissées de l'Église de Couchey. En reprenant ses motifs losangés, j'ai pu alors créer des formes rappelant le soleil et les parcelles de vigne. Le fond grenat uni, quant à lui, symbolise le vin et la cuvée à venir.

Charlotte Seguin





SOMMAIRE

3 ÉDITO DU MAIRE

4 VIE COMMUNALE

Compte administratif 2020 et budget 2021 . . .	4-5
Commémorations « nous n'avons pas oublié » . . .	6
Bientôt le collège	7
Conseil Municipal Jeunes (CMJ)	7
Loup qui es-tu ?	8-9
Marché hebdomadaire	10
Etat civil	10

11 ÉCHOS DES ASSOCIATIONS

Les Anciens Combattants	11
Graine de Yoga	11
AAIC - Santé forme et bien-être à Couchey . . .	12
Amicale des Anciens Elèves de Couchey	12

13 INFORMATIONS UTILES

18 TRAVAUX

- Espace sans tabac
- Rénovation pas canadien
- Table de pique-nique
- Réfection de la rue de l'Europe
- Barrières allée des Tilleuls

AVIS

Ce bulletin a été préparé par le comité information :

Gilles Carré - *Directeur de la publication*

Danielle Belorgey - *Responsable de la communication*

Membres du comité information : *Nicole Sirugue, Florence Jeannin, Agnès Seguin, Jacqueline Montaron, Pierre Pascal Schmitt, Hervé Colin, Stéphane François, Nadine Quétier.*

Les membres du comité information vous souhaitent un bel été.

1^{ère} couverture : illustration de Charlotte Seguin

Dernière de couverture photo Marc Belorgey

Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2021

Conception et impression : **Coloradoc** - 6, rue Joseph Jacquard - 21300 Chenôve



C'est avec plaisir que nous recevons vos articles et photos pour le Bulletin Municipal qui paraîtra en décembre 2021.

Merci de nous faire parvenir vos articles impérativement au plus tard le 15 novembre 2021. Après cette date les envois ne seront pas pris en compte.

Adresse mail : belorgey.marc@neuf.fr ou ville.couchey@wanadoo.fr

Egalement par clé USB ou par écrit

Si vous envoyez vos écrits par mail, NE PAS les transmettre en PDF. Merci de nous envoyer les photos séparément sous format JPG et non compressées.



ÉDITO

La date du 19 mai a été vécue avec bonheur par tous les Français, par l'allègement des restrictions auxquelles nous étions soumis depuis de nombreux mois. La réouverture des magasins, des cafés et des restaurants, l'activité associative, même sous certaines conditions, a redonné confiance en l'avenir. La vie va enfin reprendre son cours normal. Chacun a toutefois conscience que la situation reste fragile, et que le risque d'un retour en arrière n'est pas exclu, appelant plus que jamais à la prudence et la responsabilité de tous.

C'est à cet effet, et à contre-cœur que nous avons décidé d'annuler nos traditionnelles animations du 14 juillet, ainsi que la fête patronale, malgré l'investissement personnel et professionnel de nombreux bénévoles et de la municipalité.

Animation tout de même il y a eu, le 1^{er} mai dernier, avec une free party à l'intérieur du site désaffecté du magasin Vial, qui a fait, le temps d'un week-end, la une de nombreux médias et journaux télévisés nationaux. Bien heureusement cette situation qui aurait pu prendre une tournure dramatique, a été très bien maîtrisée par les services de l'État, (Gendarmerie, Police nationale, SDIS, SAMU, etc...), services auxquels j'exprime toute ma reconnaissance, ainsi que mes très sincères remerciements.

Ceci étant, cela aura eu le mérite pour certains, de situer le village de Couchey sur la carte de France.

Autre sujet : vous avez pu avoir la surprise de découvrir ma candidature aux élections départementales. Cet engagement était un choix personnel et n'impliquait en rien mon Conseil Municipal, laissant toute latitude à chacun d'entre eux, de cautionner ou pas ma décision.

Hormis le bon score réalisé pour cette première, et cette riche expérience personnelle quoique très intense, je regrette toutefois que notre canton ainsi que les communes qui le composent, ne rejoigne pas la majorité Départementale, et demeure dans l'opposition.

Malgré tout, simple réflexion, la question de l'abstention lors de ce double scrutin, ainsi que la méconnaissance des compétences dévolues à ces entités, doit quand même interpeller nos représentants au plus haut niveau. Permettez-moi néanmoins de ne pas faire davantage de commentaires.

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons accueilli quatre élèves du groupe scolaire Louis Combe, souhaitant s'investir au sein du Conseil

Municipal Junior. Je ne peux que me réjouir de cet intérêt de nos élèves, sous la houlette de leur Directrice, ainsi que de la réactivation du CMJ, mis en sommeil depuis quelques années.

Félicitations à eux. Ils et elles ont déjà beaucoup de propositions à nous faire, notamment en matière d'aménagements, concernant la réhabilitation du plateau sportif, situé derrière les écoles, en 2022.

Ce tout début de mois, nous avons inauguré en présence du Président de la Ligue contre le cancer, deux « espaces sans tabac », l'un situé devant l'école et le second, dans l'enceinte du jardin derrière l'église. Ceux-ci sont les premiers du Département, et une vingtaine devraient voir le jour sous peu. Un troisième sera mis en place sur notre commune, à l'issue des travaux du terrain de sports, sur proposition du Conseil Municipal Junior. Attention, ces espaces sont labellisés « sans restriction de dates et d'horaires ».

Au sortir de l'hiver, vous avez pu découvrir l'achèvement de la réfection de la chaussée de la rue de l'Europe ; s'ensuivra, après la période estivale, la réfection totale des voiries du lotissement des Castors. L'emprunt réalisé il y a peu, ainsi que la hausse modérée des impôts fonciers, permettront, en partie, de réaliser ces investissements.

Je comprends fort bien l'impatience de certains administrés quand il s'agit de leur secteur. Cependant, les équipes successives se sont toujours attachées à une logique de programmation de travaux, liés non seulement aux contraintes budgétaires, mais également à celles des différents concessionnaires de réseaux, dont nous ne maîtrisons bien malheureusement pas toujours les choix et décisions.

Avant de terminer mon propos, je voudrais évoquer mon ressentiment face à des comportements peu scrupuleux et abjectes, commis dans l'enceinte du cimetière : de nombreux vols sont commis sur des tombes, y compris celles où des défunts viennent d'être récemment inhumés...Vraiment lamentable !

Sur ces quelques notes bien tristes, je vous souhaite un bel été à toutes et à tous.

Restez prudents.



Gilles Carré ■

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif traduit la réalisation et le suivi de l'exécution du budget primitif. Il est le résultat définitif de l'année écoulée.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SE PRÉSENTE AINSI :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	en €	RECETTES	en €
	Charges générales et frais de personnel	458 409	Produits de l'exploitation et du domaine	256 810
	Autres charges de gestion courante et amortissements	129 924	Fiscalité et dotations certaines dans leurs principes	596 835
	Frais financiers	5 149	Supplément fiscal éventuel	
	Excédent de fonctionnement	260 163		

Les charges générales incorporent la partie non remboursée de la dépense de déchaussement des pavés dû au fort trafic routier pour un montant de 40 000 € sur les rues Georges Clemenceau et Jean Jaurès. La dotation aux amortissements des matériels pour 26 689 € figure dans les autres charges de gestion.

Sur les recettes, il est à noter la baisse régulière du montant de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et de l'attribution de compensation perçue de la Communauté de Communes (Excédent des recettes sur les dépenses transférées).

Durant les sept dernières années, ces montants sont passés respectivement de 95 000 € à 14 000 € et de 287 000 € à 221 000 €.

CARACTÉRISTIQUES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTS :

INVESTISSEMENTS	EMPLOIS/DEPENSES	en €	RESSOURCES/RECETTES	en €
	Remboursement de la dette	56 627	Produit de la restitution de la TVA et TLE	21 495
	Investissements réalisés	83 450	Subventions et dotations d'investissements	36 839
	Moins-value sur immobilisation		Emprunt souscrit partie libérée	60 000

Le déficit d'investissement de l'exercice s'élève à 21 743 €, l'équilibre sera réalisé par prélèvement sur la section de fonctionnement. Les dépenses et recettes d'investissements non réalisées sur l'exercice sont reportées sur 2021.

Afin de bénéficier de la baisse des taux d'emprunt et en vue des investissements prévus, il a été décidé d'emprunter un montant de 600 000 € pour une durée de 9 ans au taux fixe de 0.40%, dont seulement 10% ont été engagés sur 2020. La négociation bancaire permet la libération du solde avec un report de 18 mois afin d'adapter au mieux la ressource de financement avec la réalisation des investissements. L'emprunt initié en 2012 sera entièrement remboursé en Juin 2022.

VIE COMMUNALE

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget prévisionnel traduit l'orientation donnée par le Conseil Municipal sur la gestion courante de la commune et les perspectives d'investissements à venir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SE PRÉSENTE AINSI :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	en €	RECETTES	en €
	Charges générales et frais de personnel	571 160	Produits de l'exploitation et du domaine	180 794
	Autres charges de gestion courante et amortissements	137 597	Fiscalité et dotations certaines dans leurs principes	589 191
	Frais financiers	2 984	Supplément fiscal éventuel	
	Excédent de fonctionnement	58 244		

L'autofinancement est constitué de la dotation aux amortissements pour 31 606 € et de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement soit un montant de 89 850 €. Il sert à financer les investissements de l'exercice et à rembourser le capital des emprunts. Afin d'équilibrer la section d'investissements il sera nécessaire de prélever un montant de 67 976 € ce qui entrainera ipso-facto une réduction des reports des exercices antérieurs.

Au titre des subventions aux associations et malgré le contexte sanitaire, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une somme de 10 050 € aux différentes associations du village, voire d'intérêt communal ou autres avec la volonté de solidarité eu égard aux communes déclarées sinistrées par des évènements climatiques.

CARACTÉRISTIQUES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTS :

INVESTISSEMENTS	EMPLOIS/DEPENSES	en €	RESSOURCES/RECETTES	en €
	Remboursement de la dette	65 127	Produit de la restitution de la TVA et TLE	32 682
	Investissements prévisibles	743 254	Subventions, dotations aux amortissements et prix de cession des investissements	167 723
	Moins-value sur immobilisation		Emprunt souscrit	540 000

L'équilibre est réalisé par prélèvement sur la section de fonctionnement d'un montant de 67 976 €. La réalisation du solde de l'emprunt sera finalisée avant la fin de l'exercice 2021.

Bernard Bigueur ■





COMMÉMORATIONS

« *Nous n'avons pas oublié* »



La Seconde Guerre Mondiale se termine officiellement en Europe le 8 mai 1945, à 23h01, au lendemain de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie, signée le 7 mai à Reims.

La Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation honore la mémoire de tous les déportés sans distinction et rend hommage à leur sacrifice.

Le 18 mars 1962, à Evian, le gouvernement français et le gouvernement provisoire de la République algérienne, signent des accords de cessez-le-feu, lequel entre en vigueur le 19 mars 1962.

La situation sanitaire et les mesures de confinement liées à l'épidémie de COVID-19 n'ont pas permis de tenir les cérémonies du 19 mars Cessez-le-feu en Algérie, du 25 avril Souvenir des déportés et du 8 mai dans les conditions habituelles. Étant donné le caractère fédérateur de ces commémorations et la nécessité de maintenir les restrictions de déplacement pour ralentir la propagation du virus, le Gouvernement a décidé de tenir ces cérémonies en comité restreint.

Danielle Belorgey ■

VIE COMMUNALE

BIENTÔT LE COLLEGE !

Lundi 28 juin, comme chaque fin d'année scolaire, Mme Nicole Sirugue adjointe, accompagnée de Mme Rémy directrice de l'école élémentaire Louis Combes, a remis aux 14 futurs collégiens les calculatrices offertes par la municipalité.

Cette manifestation s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur avec le soleil en prime.

Nicole Sirugue ■



CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ)

Après une année perturbée par la crise sanitaire, les quatre jeunes élus (Cassandra, Zoé, Julien et Jules), Mme Rémy directrice et Mme Sirugue adjointe et responsable du CMJ se sont réunis salle de motricité de l'école Louis Combes le lundi 21 juin.

Un sujet intéresse particulièrement les jeunes : l'aménagement du terrain de sport. Les idées foisonnent (trampoline, terrain clos pour foot, hand, basket, terrain de pétanque, tables de pique-nique, etc..).

D'autres sujets ont été abordés (boîtes à livres) et seront repensés l'année prochaine si tout va bien.

Ces jeunes élus sont conviés au prochain conseil municipal pour en observer le déroulement.

Nicole Sirugue ■





Loup, qui es-tu ? Que fais-tu ? ou le portrait d'un habitant de Couchey



Jean-Pierre Perrot,
Musicien
et photographe amateur



- Loup qui es-tu, que fais-tu ?

- Je m'appelle Jean-Pierre Perrot et je suis retraité depuis 5 ans.

- De quelle région es-tu originaire ?

- Je suis originaire de Sassenay en Saône-et-Loire, près de Chalon.

- Depuis quand habites-tu à Couchey ?

- J'habite Couchey depuis 1996.

- Quel a été ton parcours professionnel ?

- J'ai été moniteur de colonie de vacances. J'ai passé le DEFA, diplôme d'état aux fonctions d'animation. Au début des années 80, j'ai eu un poste d'animateur dans un foyer de jeunes travailleurs à Montbéliard. Puis le foyer a fermé et je suis venu à Dijon. J'ai travaillé à la Santoline qui est une post-cure pour toxicomanes. Ensuite j'ai été éducateur dans un foyer de la Mutualité à Chenôve.

- Qu'as-tu fait ensuite ?

- J'ai travaillé pendant 15 ans dans le secteur associatif privé, à l'ACODEGE dans une équipe de prévention spécialisée en direction des jeunes de quartier. Là, j'ai développé des chantiers d'insertion à Longvic, autour de l'environnement, notamment dans l'entretien des bords de l'Ouche et la création d'un arboretum.

En 1999, j'ai passé un concours d'état du ministère de la justice pour être professeur technique. J'ai été nommé à Dijon dans un centre d'action éducative de la protection de la jeunesse qui s'occupe en majorité des mineurs sous main de justice. Ils ont eu affaire à la justice soit au titre civil, c'est-à-dire de la protection des mineurs issus de familles en difficulté, soit au titre pénal lorsqu'ils ont commis des délits.

Ces jeunes nous étaient confiés en accueil de jour dans différents ateliers. J'avais la

charge de celui de l'environnement, espaces verts, découverte de la nature. Les jeunes pouvaient rester une journée jusqu'à parfois un à deux ans. J'étais principalement dans l'accompagnement autour d'un projet professionnel.

J'ai développé des lieux de chantiers dans le Val Suzon, à Lantenay, avec VNF (Voies navigables de France) sur les bords du canal, le lac de Grosbois. J'ai encadré des stages de formation autour de la forêt, destinés aux collègues de la protection judiciaire de la jeunesse.

- Quelles autres formations as-tu suivies ?

- J'ai passé un brevet professionnel en sylviculture et un autre en bûcheronnage.

D'autre part, j'ai fait des stages d'écologie montagnarde dans les Pyrénées, de découverte de la nature avec Jeunesse et Sport dans le massif jurassien. Plus tard j'ai animé des sorties « découverte de la nature » avec la Maison de la Nature.

- Quelles satisfactions as-tu retirées de ton métier ?

- Le travail en équipe éducative, le fait qu'on a donné de soi et que peut-être ça n'a pas été vain. Si on n'avait pas une obligation de réussite, on avait une obligation de moyens.

- Quelles en étaient les difficultés ?

- La grande difficulté était de pouvoir être accepté par ces jeunes adolescents sans repère ni limite.

- Quelles occupations as-tu à la retraite ?

- Je peux m'impliquer plus à fond dans deux domaines qui m'ont toujours passionné : la musique, la découverte de la nature par la photographie.

- De quel instrument joues-tu ?

- Il y a longtemps je jouais de plusieurs flûtes à bec en quatuor avec un répertoire baroque. Je suis également clarinettiste. Je joue de la musique de chambre avec le groupe Senza Voce. On a mis en musique des fables de La Fontaine, des poèmes de Prévert et adapté des musiques de films.

J'ai fait partie également d'un orchestre symphonique amateur de Dijon, la Philharmonie de Dijon. Avant le covid, je jouais



dans l'ensemble de clarinettes du Conservatoire de Dijon.

Je joue aussi dans l'orchestre départemental qui regroupe les professeurs et élèves des écoles de musique du département.

- Comment t'est venue cette passion pour la photo ?

- J'ai commencé à faire de la photo en noir et blanc quand j'étais jeune et j'ai appris à développer des photos en centre de vacances. J'ai commencé à faire des photos de fleurs. Je me suis passionné pour les orchidées de nos régions. Sur le plateau de Couchey d'avril jusqu'en juillet- août, on peut trouver une quinzaine d'espèces d'orchidées. J'aime bien découvrir différents milieux : forestier, pelouses, milieu humide.

- As-tu suivi des stages-photo ?

- Non mais je me suis documenté et j'ai pris des conseils auprès de professionnels.

- Pars-tu seul photographier ?

- Pour la botanique pas spécialement, j'ai des amis qui m'emmènent dans des lieux que je ne connais pas et j'emmène aussi des gens à la découverte de fleurs mais aussi d'arbustes sur le plateau de Couchey.

En ce qui concerne les animaux, je pars plutôt seul. Je vais dans la nature mais j'attends que la nature vienne à moi. En pistant des animaux comme des chevreuils, je peux me retrouver face à un lièvre ou un renard.

Avec un ami ornithologue, on a eu la chance d'assister aux allers et venues d'un couple de pics noirs.

- Quels moments choisis-tu alors ?

- Le printemps est une période privilégiée car c'est le retour des migrateurs et des nichées. J'aime me dissimuler dans un affût, en tenue de camouflage dans les jardins de Couchey. Je donne à manger aux oiseaux. J'installe des petits couvercles de graines que je mets sur des piquets. Malheureusement maintenant, on voit de moins en moins d'oiseaux. Mais j'ai pu photographier dernièrement des rouges-queues à front blanc.

- Combien de temps peux-tu rester au même endroit ?

- Je peux rester plus de 2 heures sans bouger. Aussi bizarre que cela paraisse, le temps passe vite. On a les sens en alerte. On écoute ce qui se passe, l'œil aux aguets.

- Que recherches-tu dans la photo animalière ?

- Je ne recherche pas l'animal statique mais plutôt son attitude. J'aime bien photographier les animaux qui me regardent. Sur certaines photos, on a l'impression qu'ils me dévisagent. Je photographie aussi les insectes.

- Retravailles-tu les photos sur ordinateur ?

- Oui souvent pour recadrer, retravailler la lumière, les ombres.

- Les diffuses-tu sur un site internet ?

- Non car je ne suis pas sur les réseaux sociaux et je ne fais pas partie d'un club.

- Fais-tu tirer les photos sur papier ?

- Oui je fais des tirages destinés plutôt au cercle familial.

- As-tu déjà exposé ?

- Non mais il m'est arrivé de présenter mes photos lors de projections commentées à différentes associations.

- Quels conseils donnerais-tu à quelqu'un désireux de suivre ta passion ?

- Il faut avoir de la patience, le sens de l'observation, une bonne vue et une bonne ouïe. Aimer se laisser surprendre. On ne trouve pas forcément ce qu'on vient chercher. Ne pas avoir peur de se donner du temps.

D'abord animateur puis professeur technique auprès de jeunes en difficultés, Jean-Pierre Perrot a aimé partager son intérêt pour la nature.

A la retraite, il continue de vivre ses passions : la musique et la photographie.

Clarinetiste, il joue de la musique de chambre mais aussi de l'appareil-photo dans la nature, également pour y être en harmonie...

Propos recueillis par H.COLIN ■





MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Actuellement sur le marché du dimanche matin vous trouverez :

- un camion pizza (la Table des Ducs), avec bientôt une rôtisserie
- des œufs de plein air et sur commande des saucisses, merguez, volailles (EARL du Val de Vergy),
- un brasseur de bière artisanale (la Canopée), présent une semaine sur deux.

Venez nombreux pour que ce marché continue d'exister et se développe.

Nicole Sirugue 



ÉTAT CIVIL 1^{er} semestre 2021

Naissances

ELMORABET Mélia - Le 15 janvier 2021 à DIJON (Côte-d'Or).
REBILLARD Charlie Louis - Le 22 mai 2021 à DIJON (Côte-d'Or).
LEONARD Andrea Philippe - Le 31 mai 2021 à DIJON (Côte-d'Or).



Mariages

Angélique ROUX et Jean-Baptiste CAMP, le 21 janvier 2021 à COUCHEY.



Décès

Madame GOUIN épouse MOUILLON Anne-Marie - Le 29 décembre 2020 à DIJON (Côte-d'Or).
Monsieur BONIN Gérard - Le 05 janvier 2021 à QUETIGNY (Côte-d'Or).
Monsieur CARPINTEIRO Manuel - Le 14 janvier 2021 à BOURBONNE-LES-BAINS (Haute-Marne).
Madame MESTRE Éliane - Le 31 janvier 2021 à DIJON (Côte-d'Or).
Monsieur CLEMANCEY Hubert - Le 22 février 2021 à DIJON (Côte-d'Or).
Madame ABDALLAH épouse COLLETTE Catherine - Le 13 mai 2021 à DIJON (Côte-d'Or).



ÉCHOS DES ASSO

LES ANCIENS COMBATTANTS



LE BLEUET DE FRANCE

Depuis un an, nous n'avons pas pu vous présenter le bleu de France sur la voie publique à cause de la pandémie. Nous souhaitons reprendre notre collecte lors de la cérémonie du 11 novembre.

Toutefois, entre temps, nos adhérents ont été sollicités pour adresser, par mon intermédiaire, un chèque à l'ONACVG. Les généreux donateurs recevront un reçu permettant de déclarer cette bonne œuvre aux impôts et d'obtenir de ce fait une réduction d'impôts de 66% de la somme versée.

Tout au long de l'année cette démarche reste possible.

Quant aux sommes recueillies lors de nos quêtes, 40% restent à l'association locale et 60% à l'ONACVG.

L'ensemble de ces collectes sert à renforcer la solidarité envers nos Anciens Combattants, militaires blessés en opération, pupilles de la Nation, victimes d'actes de terrorisme. Grâce à ces aides, des personnes en difficultés financières ou psychologiques peuvent être soutenues.

Merci à tous les participants.

CÉRÉMONIES

Messieurs les Maires de COUCHEY et de PERRIGNY LES DIJON ont autorisé le Président des Anciens Combattants et les porte-drapeaux à participer aux cérémonies commémoratives malgré les restrictions sanitaires au niveau national et départemental. Nous remercions les Maires de nous avoir permis de participer à ces rassemblements en plein air, où il était obligatoire de respecter lesdites restrictions.

A bientôt et encore merci aux Maires de nous avoir permis d'honorer, dans l'intimité, les personnes mortes pour la France.

LES BOUCHONS



Permettez-moi de vous suggérer d'alléger légèrement vos poubelles en faisant une bonne action : ne jetez pas les bouchons en plastique.

Ceux-ci sont toujours collectés pour être vendus afin de financer des équipements pour handicapés.

Ils peuvent être déposés à la poste qui me les transmettra ou directement à mon domicile (Monsieur SERY 54 rue Jean Jaurès).

La collecte des bouchons en liège pour la St Vincent, quant à elle, est terminée.

Merci de vos bons gestes pour alimenter nos associations et soulager un peu vos poubelles.

Bernard SERY ■



Pratiquer le yoga, c'est avant tout expérimenter la vie, quelles que soient les surprises qui nous sont réservées.

Ces derniers mois auront été riches en nouvelles expériences et auront démontré que rien n'est permanent, mais au contraire tout est mouvement.

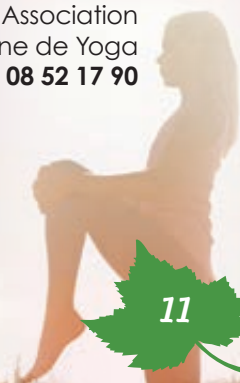
« Pour prendre un bain de mer, nous devons connaître l'art de jouer avec les vagues »

Avec l'arrivée de l'été, les cours de Qi Gong sur le plateau de Couchey, le dimanche à 8h, ont repris avec Christophe. Quelle joie de se retrouver !

Les cours de yoga avec Julie vont également pouvoir reprendre dans un premier temps en extérieur et ce jusqu'à fin juillet !

Paix,

Association
Graine de Yoga
06 08 52 17 90





ANIMATIONS ET INITIATIVES À COUCHEY

En dépit de la suspension d'activités imposée par l'épidémie de Covid, l'AAIC souhaite plus que jamais participer à la vie du village et cherche à élargir son offre pour la rentrée de septembre.

Nous offrirons à nouveau les activités que vous connaissez déjà, gym douce, renforcement musculaire, zumba, randonnée, peinture et scrabble, mais nous aimerions mieux connaître vos envies et besoins avant de finaliser nos nouveaux projets.

Dans ce but, nous vous demandons de vous signaler si vous êtes intéressés par une ou plusieurs des activités suivantes :

- informatique
- anglais
- couture
- club de lecture

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions et/ou des suggestions d'activités que vous souhaiteriez voir développer.

Merci de répondre à l'adresse : aaic21160@gmail.com

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous lire, nous vous souhaitons un bel été.

Pour AAIC, sa présidente, Isabelle Schmitt ■



ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE COUCHEY

Traversée du désert ou presque...

Rien de la petite part prise dans la vie associative du village ne fut possible. Les cours de français, la dictée restèrent lettre morte dans le cartable, lustré par les ans, de M. Fèvre, leur professeur. Les partitions languissent auprès du clavier muet ; les chapeaux de la country s'impatientent dans les placards ; le mirage de la Forêt noire et du lac de Constance s'évanouit.

Le front vaccinal fait face à la coalition du virus pernicieux allié aux variants venus de contrées proches et lointaines. « On est en guerre ... ». Les festivités d'octobre, suivant l'assemblée générale 2021, restent plus qu'aléatoires.

Des fleurs, aussi épanouies qu'éphémères, marquèrent l'adieu aux amis, sans pouvoir, toujours, assister à l'ultime hommage rendu.

Surtout, suivre le coup de cœur suscité par la féerie des lumières de décembre en ayant recours aux images inspirées par la magie de Noël et les vœux à venir. Ainsi, un message, porteur d'espérance et d'amitié, parvint aux adhérents et aux personnes proches de l'Amicale.

Septembre tiendra-t-il sa promesse ? La reprise du chant et de la country, salle Albert Derey, sera-t-elle autorisée ?

Prémonitoire, non ? Le texte de la chanson inscrite au répertoire de l'atelier : « On est bien peu de chose et mon amie la rose me l'a dit ce matin... ».

Bernadette Dureisseix ■





Pôle Rénovation Conseil

guichet unique pour la rénovation
sur le territoire

Service gratuit et indépendant, le Pôle Rénovation Conseil est ouvert à tous les propriétaires de logements sur le territoire du Pays Beaunois.

Sa mission ?

Vous **simplifier la rénovation** de votre logement en vous informant et en vous accompagnant tout au long de votre projet :

- ✓ Priorisation des travaux à réaliser,
- ✓ **Solutions techniques** envisageables,
- ✓ Appui à la recherche de professionnels,
- ✓ Présentation personnalisée **des aides mobilisables**,
- ✓ Critères de performance à respecter,
- ✓ Vérification de la conformité des devis.



Le plus ?

En fonction de votre projet, le Pôle Rénovation Conseil vous propose :



- ✓ La prescription d'un **audit énergétique** Effilogis,
- ✓ La réalisation d'un plan de financement,
- ✓ Une **aide au montage des dossiers** de demandes d'aides,
- ✓ Un accompagnement dans la réalisation des travaux.

Des aides locales ?

En plus des aides nationales, **'AIDE RÉNO'** de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges vous aide à financer vos travaux de rénovation énergétique :

- ✓ **Sans conditions de ressources**,
- ✓ Propriétaire privé occupant d'une maison individuelle à titre de résidence principale et de plus de 15 ans,
- ✓ Aide jusqu'à 7 000 € en fonction du projet.



Contactez le Pôle Rénovation Conseil !

03 80 24 55 60 ou polerenovation@paysbeaunois.org
www.polerenovation.org



RAPPELS DES RÈGLES D'URBANISME

NÉCESSITÉ DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. **Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.** Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. **Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.**

Quelques particularités :

Les piscines

Une piscine hors sol et une piscine dotée de fondations sont toutes les deux considérées comme des constructions.

Le permis de construire est obligatoire pour toutes les piscines dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m². Il en est de même pour une piscine couverte dont le bassin a une superficie comprise entre 10 et 100 m² et dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol supérieure à 1,80 m.

A noter : si la superficie de votre piscine non couverte, est comprise entre 10 et 20 m², vous devrez déposer une **déclaration préalable de travaux en mairie.**

Abris de jardin, cabanes, garages

Un permis de construire est exigé si vous créez un bâtiment indépendant de votre maison dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 20 m².

A noter : si la surface de votre projet de construction est comprise entre 5 et 20 m², vous devrez déposer une **déclaration préalable de travaux en mairie.**

La demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux doit être effectuée en mairie avant tout commencement.

CONSÉQUENCES DE L'ABSENCE DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

En matière de permis de construire, il s'agit **d'une infraction pénale** dont le délai de prescription est de **6 ans**. Il démarre une fois les travaux totalement terminés. Par exemple, pour des travaux achevés en avril 2020, **vos responsabilité** pénale peut être engagée jusqu'en avril 2026.

Au-delà du délai de 6 ans, vous ne pouvez plus faire l'objet de poursuites pénales. Toutefois, passé ce délai, la commune peut engager votre **responsabilité civile**, dans la limite de 10 ans à compter de l'achèvement des travaux. Elle saisit alors le tribunal judiciaire en vue de faire ordonner la démolition ou la mise en conformité de votre construction.

L'absence de déclaration préalable de travaux représente une **infraction au code de l'urbanisme**. Suite à un procès-verbal dressé par un agent de l'État ou de la police, les sanctions encourues pourront être une amende, l'arrêt des travaux, la démolition de la construction ou encore la mise en conformité.

INSTRUCTION DU DOSSIER

Toute demande de permis de construire ou de déclaration de travaux fait l'objet d'une instruction afin de vérifier si le projet répond aux règles d'urbanisme, SCOT, PLU et maintenant aux AVAP (Aires de valorisation d'architecture et du patrimoine), créées par la loi du 12 Juillet 2010.

L'**Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** (A.V.A.P.) définit des zones sensibles en raison de leur **qualité architecturale ou paysagère**. **Le règlement de l'AVAP constitue une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme.**

Si ces AVAP ont pour objet la conservation du patrimoine et la mise en valeur dans des déclinaisons architecturale, urbaine, paysagère, archéologique et historique, elles ont pour conséquences, puisqu'annexées au PLU, une incidence certaine sur la réalisation des projets.

Depuis le début des études relatives à cette réglementation, l'affectation de notre commune au SCOT Beaunois (Schéma de Cohérence Territorial) et non plus à celui du Dijonnais, rattache de façon plus précise notre commune à l'architecture et au paysage viticoles.

Indépendamment de l'instruction communale, l'ensemble du dossier est transmis au service instructeur de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, ainsi qu'aux différentes instances décisionnaires suivant l'orientation du projet.

De plus, l'abandon des restrictions imposées dans les limites des périmètres de biens classés (500 mètres) ou remarquables se fait au bénéfice de celui des AVAP.

Ainsi, désormais, l'ensemble des projets situés sur le secteur bâti communal (hors zone industrielle), doivent être transmis au service de l'architecture et peuvent faire l'objet d'observations voire de restrictions au niveau architectural ou paysagère par les services des Bâtiments de France.

AFFICHAGE DE L'AUTORISATION D'URBANISME

Dès qu'une autorisation d'urbanisme (un permis de construire, par exemple) vous est accordée, vous devez informer les tiers de votre projet. Ses principales caractéristiques sont affichées sur un panneau placé sur votre terrain de manière à être bien visible de la voie publique. À partir du premier jour de cet affichage et pendant 2 mois, les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme. L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.

L'absence d'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain ne rend pas l'autorisation illégale. Par contre, elle permet un recours contentieux pendant toute la durée des travaux et jusqu'à 6 mois après leur achèvement.

Vous trouverez les informations obligatoires sur le site du service public suivant : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1988

Si le projet prévoit des constructions, le panneau d'affichage indique la surface du plancher autorisée ainsi que la hauteur de la ou des constructions exprimée en mètre par rapport au sol naturel. Si le projet porte sur un lotissement, il précise le nombre maximum de lots prévus.

COMMENCEMENT DES TRAVAUX

Tous travaux nécessitant une interruption ou une restriction sur la voie publique ou ayant un impact sur le domaine public, devront être déclarés en mairie, afin de permettre au secrétariat de préparer les arrêtés nécessaires à l'exécution des travaux et de la mise en sécurité des biens et des personnes.

Toute demande devra être adressée en mairie une semaine avant le début des travaux. Il ne sera plus délivré d'arrêté les veilles de début de travaux.

Indépendamment il appartient à tout demandeur de vérifier la bonne application de l'arrêté, notamment l'impact sur les voies publiques dans l'intérêt de tous.

Bernard Bigueur ■



TONTE DE PELOUSE ET NUISANCES SONORES



Le bruit émis par le bruit d'une tondeuse à gazon peut devenir rapidement un cauchemar. Effectuée de manière intempestive, c'est-à-dire trop tôt le matin ou trop tard le soir, la tonte de la pelouse est susceptible de porter atteinte à la tranquillité et à la santé des voisins.

C'est pour limiter ces nuisances que le décret du 31 août 2006 a été adopté. En vertu de ce décret, les articles R1334-31 et suivants du code de la santé publique interdisent de **nuire à la tranquillité du voisinage** ou à la santé de l'homme, en faisant des bruits répétitifs, intenses ou qui durent dans le temps. Ceci est valable

que l'on soit dans un endroit public ou privé. Ces désagréments sont qualifiés de troubles anormaux de voisinage lorsqu'ils sont commis en journée, et de **tapage nocturne entre 22 h et 7 h**.

Cette réglementation vise non seulement les personnes qui tondent leur pelouse mais aussi l'ensemble des activités bruyantes de jardinage ou de bricolage. Quant aux appareils concernés, il s'agit aussi bien des tondeuses à gazon que des tracteurs de pelouse et les robots de tonte ainsi que des tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... En outre, une réponse ministérielle du 9 février 2016 précise que les tondeuses à gazon doivent être conformes à une réglementation en matière d'émissions sonores.

En règle générale cependant, les horaires suivants s'appliquent pour tondre sa pelouse :

- les jours ouvrables : du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h, et de 14h à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche : de 10h à 12h
- les jours fériés de 10h à 12h

PLAN CANICULE

EN PÉRIODE DE CANICULE, QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?

CRAMPE FATIGUE INHABITUELLE MAUX DE TÊTE FIÈVRE > 38°C VERTIGES OU NAUSÉES PROPOS INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELÉZ LE 15

VAGUES DE CHALEUR, QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?

PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS PERSONNES HANDICAPÉES OU MALADÉS À DOMICILE PERSONNES DÉPENDANTES FEMMES ENCEINTEES ENFANTS

VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOILETS LE JOUR BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE EN CAS D'URGENCE, APPELÉZ LE 15 ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

INFORMATIONS UTILES

Horaires d'ouverture de la mairie

Le secrétariat est ouvert les **lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à midi.**
Fermé le samedi matin (Tél : 03 80 52 10 90)

Horaires d'ouverture de l'agence postale

Du lundi au samedi inclus de 9h à 12h.
Le courrier est relevé à 9h du lundi au samedi.

Ramassage des ordures ménagères

La collecte des ordures s'effectue les **jeudis**. Il vous est demandé de sortir vos poubelles au plus tôt la veille au soir après 19 heures, et les rentrer dès que possible une fois le ramassage effectué.

Attention report collecte jours fériés

*jeudi 11/11/2021 report
le vendredi 12/11/2021

Passage de la balayeuse. Passage une fois par trimestre.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Brochon (Horaires d'été : tél : 03 80 51 84 59)

Lundi	14h00 - 18h00	Vendredi	14h00 - 18h00
Mardi	8h30 - 12h00	Samedi	8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mercredi	8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00		

Réagir face aux violences conjugales

Alertez, en cas d'urgence :

Par téléphone : **17**
Par SMS : **114**

Parlez-en :

Par téléphone : **3919**
(appel gratuit)

Couchey

Dr. Villedary - Dr. Foieri
19 rue Georges Clémenceau
Tél. : **03 80 52 18 30**

Cabinet infirmier :
Place Charles de Gaulle
Mme Fournier : **06 26 95 39 72**
Mme Perreau-Berthelon :
07 86 94 89 84

Assistants sociaux :

Mme Estelle Sureau
Mme Sandra Solmon
Mme Leslie Revol

Contact : Accueil solidarité
familles - Avenue Nierstein
à Gevrey-Chambertin
Tél : **03 80 63 27 30**

N° d'urgence :

Pompiers	18
SAMU	15
GENDARMERIE	17
CENTRE ANTIPOISON	15
URGENCE NATIONALE	112
SOS MEDECIN	3624
GARDES PHARMACIES	3915
SOS Mains	
03 80 70 38 38	

Autres urgences :

Urgence EDF : **810 333 021**
Urgence gaz : **810 433 021**
Urgence eau : **810 874 874**
Service d'astreinte Assainissement
en dehors des horaires de travail :
06 01 20 76 22
Service d'astreinte eau potable
en dehors des horaires de travail :
06 72 48 61 23



Perception de Nuits-St-Georges

03 80 27 04 90



TRAVAUX

Dans le contexte actuel de lutte contre le tabagisme, qui constitue un facteur de risque de cancer, le Comité départemental de la Ligue contre le Cancer et la commune de Couchey, ont décidé de s'associer en vue de mettre en place des interdictions de fumer, sur deux espaces publics extérieurs du territoire communal.

Il s'agit du **jardin du Vieux cimetière**, situé derrière l'église de Couchey, et de l'espace situé devant le groupe scolaire **Louis Combes**.



Rénovation du pas canadien (évacuation des eaux pluviales) en haut de la rue Gaston Roupnel



TRAVAUX



Chemin de Mazerolles table de pique-nique nouvellement installée et déjà très appréciée



Rue de l'Europe avant travaux



Rue de l'Europe après travaux



Stationnement pour les personnes à mobilité réduite



La partie restante ensablée est du domaine privatif



Barrière allée des Tilleuls

Danielle Belorgey
Marc Jeannin



DOLLY (TRAIT DE L'AUXOIS)

Pas de bruit, pas de pollution, visuel agréable, notre jument « trait de l'Auxois » nommée « Dolly », 7 ans, valorise les climats sur des domaines viticoles de petites surfaces. Le pas lent de Dolly ralentit Cédric son maître et l'oblige à prendre son temps et s'adapter à la terre. Dolly devient un compagnon de labeur, la traction animale, plus qu'un outil, participe au respect de la nature et de l'environnement.

Dans les semaines à venir, vous aurez certainement plaisir à voir en plein travail « Dolly » et son maître chemin des Mazerolles.

Marc Belorgey